

Sfax, le 06/12/2021

Cahier des charges pour le réaménagement intérieur d'une salle dédiée à une entreprise d'entraînement pédagogique

Consultation N° CF_01_21

Contexte :

Dans le cadre de l'accord entre le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) en vue de contribuer au financement du Programme d'Appui à la Qualité pour le Développement de la Gestion Stratégique des Établissements d'Enseignement Supérieur (PAQ-DGSE), la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Sfax (FSEG Sfax) a bénéficié d'un fond d'Innovation pour la modernisation, l'autonomie et la performance du système d'enseignement supérieur et de recherche pour la mise en œuvre du Projet : Gouvernance-Efficience et Modernisation de la FSEG Sfax : GEM-FSEGS.

La Faculté se propose d'utiliser une partie de cette allocation pour effectuer les paiements autorisés par le contrat à signer au titre de la présente mission.

ARTICLE 1 : Objet

Le MESRS représenté par la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Sfax, sollicite des offres anonymes de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour les travaux de réaménagement intérieur d'une salle dédiée à la mise en place d'une entreprise d'entraînement pédagogique (EEP).

ARTICLE 2 : Passation du marché :

Le marché, objet du présent dossier sera passé par voie de consultation restreinte.

Les offres doivent être envoyées au nom de **Monsieur le Doyen de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Sfax**, sous plis anonymes au plus tard le **13/12/2021** à 10h à l'adresse suivante :

Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Sfax
Route de l'aéroport Km4, 3018, Sfax

(Le cachet du bureau d'ordre faisant foi)

L'enveloppe extérieure doit comporter, outre l'adresse, la mention : « A NE PAS OUVRIR » **Consultation N°CF_01_21 la sélection d'un entrepreneur pour le réaménagement intérieur d'une salle dédiée à une EEP.**

Une fois la remise de son pli faite, le soumissionnaire ne doit ni le retirer, ni le modifier, ni le corriger sous aucun prétexte.

ARTICLE 3 : Opération préalable à l'exécution des travaux :

L'entreprise qui prendra possession des lieux devra se rendre compte de la nature des travaux, des conditions d'exécution, des possibilités d'accès, etc.

ARTICLE 4 : Délai d'exécution :

Le délai d'exécution de tous les travaux est fixé à soixante jours (50j) y compris dimanches et jours fériés.

ARTICLES 5 : Notification du marché et ordre de commencement des travaux :

La date de commencement des travaux sera la date du lendemain de la réception du bon de commande signé.

ARTICLE 6 : Réception des travaux :

A l'achèvement des travaux, l'entrepreneur est tenu d'aviser l'administration par écrit pour procéder à la réception des travaux à l'issue de laquelle un procès-verbal sera dressé.

ARTICLE 7 : Variation des prix :

Le présent marché est à caractère ferme et non révisable.

ARTICLE 8 : Mode de paiement :

Le paiement définitif se fera de la manière suivante :

- 1^{ère} tranche : 45% du total
- 2^{ème} tranche : 55% du total

Le paiement des tranches se fera sur présentation du bon de commande et de la facture en quatre exemplaires signés et approuvés par l'administration et par l'entreprise.

ARTICLE 9 : Pénalité de retard :

L'entreprise sera passible par jour de retard au-delà du délai d'exécution contractuel, d'une pénalité de retard non plafonnée égale à trente jours (30 DT) Dinars par jour calendaire de retard. Le montant de la pénalité sera déduit du montant des travaux exécutés.

Pour éviter toute incertitude sur la date d'achèvement des travaux, le soumissionnaire sera tenu d'en aviser l'Administration par écrit.

ARTICLE 10 : Changement du projet :

L'importance de chaque nature d'ouvrage pourra varier dans une proportion quelconque sans que l'entreprise puisse lever de réclamations.

Il est toutefois, stipulé que les travaux imprévus ou dépassant les quantités prévues au devis estimatif ne pourront être exécutés par l'entreprise que par ordre de l'Administration.

ARTICLE 11 : Résiliation :

Dans le cas de résiliation des travaux, la notification faite à l'entreprise précisera l'étendue de la résiliation et la date à laquelle elle sera effective. Dès la réception de la notification de résiliation, l'entrepreneur devra :

- Arrêter les travaux à la date et dans les limites indiquées par la notification.
- Résilier ou suspendre tout contrat, tout sous-traité, toute commande et toute prestation de service.
- Terminer toute partie de travail qui n'aurait pas été comprise dans la résiliation et prendre toutes mesures conservatoires dans les limites et dans les conditions présentées par le Maître de l'Ouvrage.

ARTICLE 12 : Prescriptions techniques :

Tous les travaux doivent être exécutés suivant le descriptif du bordereau des prix et conformément aux règles de l'art et aux consignes de l'architecte d'intérieur retenu pour le projet. Tous les choix de matériaux doivent être validés au préalable par l'architecte d'intérieur.

Article 13 :

Le cahier de charges ainsi que les termes de références doivent être avisés et cachetés par le prestataire.

LU ET ACCEPTER PAR

Le soumissionnaire

A Le.....

LE DOYEN DE FSEG SFAX

Pr. Younes Boujelbene

A Sfax, Le 06/12/2021



Annexe : Termes de références
Objet : Réaménagement d'une salle dédiée à une EEP

1. Prestations demandées*

LOTS	Articles
1	Electricité
	Menuiserie aluminium
	Peinture
2	Rideaux

*Selon Plan détaillé disponible avec le cahier des charges et les termes de référence.

2. Période de l'action

L'action se déroulera durant la période décembre 2021 – Janvier 2022

3. Règles de soumission et de sélection

Le soumissionnaire peut soumissionner:

1. Uniquement à l'un des lots ainsi que les articles qui y sont relatifs
Ou
2. Aux deux lots en même temps

La sélection se basera sur le montant total de chaque lot.

Bordereau technique et des prix
LOT 1 : Travaux d'électricité, menuiserie et peinture

N°	Articles	PRESTATIONS DEMANDEES	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Total TTC
1	ELECTRICITE	Fourniture et pose de prises double électriques 2P+T.	15			
		Ligne d'alimentation vidéo projecteur avec interrupteur.	1			
		Pré-installation de système de pointage.	1			
		Fourniture et pose de prises double informatiques,	14			
		Rebouchege des saignées des passeges fourreaux	Forfaitaire			
		Fourniture et pose de suspensions LED	9			
2	MENUISERIE ALUMINIUM	Fourniture et pose d'un chassi en aluminium profilé TPR avec laquage couleur NOIR MATT série 40 pour les ouvertures a la françaises avec double vitrage clair (clair6+6vide+6clair) sans traverses et sans cache coffre composé de 01 portes de 90*210 cm et une partie fixe de 110*210 cm et un autre (mêmes caractéristiques) de 140*210 cm composé de 02 ouverants à la française le tout y compris étanchéité, poignées, accessoires et toutes autres suggestions.	7,14 m ²			
3	PEINTURE (murs et plafond)	Fourniture et pose de Peinture à l'eau première qualité appliquée en 2 couches sur murs et plafonds intérieurs quelle que soit la hauteur ainsi que de 3 couches de mastic pour les murs et plafond y compris brossage, finition, nettoyage du support impression et toute suggestions	365 m ²			
4	PEINTURE (Boiserie fenêtres)	Fourniture et pose de Peinture laquée mat première qualité appliquée en 2 couches sur bois des fenêtres y compris brossage, finition, grattage, nettoyage du support impression et toutes suggestions	25 m ²			
Montant Total HT						
Montant de la TVA						
Montant total TTC						

N.B. Pour le lot n°1, le fournisseur doit soumissionner pour l'ensemble des articles sous peine de nullité de son offre.

Lot 2: Rideaux

	Articles	Description	Quantité
1	RIDEAUX	Fourniture et pose de 10 Rideaux de tissu selon le choix de l'architecte d'intérieur (pour des fenêtres de 1,1m de largeur) Finition de tête à œillets confectionné (45 ml largeur 2,8m ou équivalent en simple largeur) y compris ourlets, œillets, barre de fixation, accessoires et toutes autres suggestions.	10 rideaux
Montant total HT			
Montant de la TVA			
Montant total TTC			